



## Liquidation judiciaire et caution

Par **easynote33**, le **12/06/2013** à **18:55**

Bonjour,

Depuis le 17.01.2013 mon entreprise a été liquidé, en dette j'avais 6200 euros de découvert bancaire sur lequel la banque avait pris ma caution en nom propre et celle de mon mari .

A ce jour la banque ne sait pas manifester , est ce nous allons devoir payé cette somme ?

Ne sait-elle pas manifester car nous sommes en surendettement et que mon mari à fait noter cette somme sur son dossier en tant que caution?

Pour mon dossier de surendettement la somme est noté aussi.

Est ce que cette somme va être incluse dans les sommes de notre surendettement?

Est ce que la banque est dans son droit d'avoir demandé nos cautions personnelle pour le découvert de mon entreprise.

Combien de temps dispose la banque pour nous demander l'argent à partir de ma liquidation?

Merci pour vos réponses